

	Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY	<h1>ARRETE DU MAIRE</h1> <h2>A2021-32</h2>
	Tél: 03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	

**AUTORISANT LA POURSUITE D'EXPLOITATION TEMPORAIRE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
« YRELEC – ELECTRICITE GENERALE - ELECTROMENAGER »**

Le Maire de la Commune de CREANCEY, VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
- Le Code de la construction et de l'habitation (livre 1^{er}, titre II, chapitre III) ;
- Le Règlement de Sécurité contre l'incendie, pris en application de l'article R.123-12 du Code précité, et en particulier :
 - o L'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif aux dispositions générales (articles GN) ;
 - o L'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif aux établissements recevant du public de la 5^{ème} catégorie (articles PE) ;

Considérant le Procès-Verbal du 6 avril 2021 de la Commission de sécurité de l'arrondissement de BEAUNE, qui émet un AVIS FAVORABLE à la poursuite de l'activité de l'établissement référencé :

MR/MA-2021-78444

RAISON SOCIALE :	YRELEC – ELECTRICITE GENERALE - ELECTROMENAGER		
Commune de CRÉANCEY	Adresse : 14C RUE GEORGES BESSE		
Nature du projet :	Création d'un magasin d'électroménager et arts de la table		
Demande :	De la Mairie de Créancey en date du 26/01/2021 / AT 021 210 21B0001		
Pétitionnaire :	SARL YRELEC représentée par M. Yannick ROYER		
EFFECTIF :	Public : 13 pers	Personnel : 1 pers	Total : 14 personnes
CATEGORIE :	5^{ème}	TYPE : PE avec activité M	

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter de la notification du présent arrêté, la SARL YRELEC – ELECTRICITE GENERAL - ELECTROMENAGER, située 14C rue Georges Besse à Créancey est autorisée à la poursuite du projet tel que présenté; néanmoins les prescriptions suivants devront être réalisées :

- 1/ Réaliser les travaux conformément à la réglementation en vigueur, notice de sécurité et plans joints au dossier (articles R123-12, R123-14 et R123-22) ;
- 2/ Transmettre au maire, pour information de la commission de sécurité, la solution retenue pour la mise en sécurité des personnes handicapées en tenant compte de toutes les situations de handicap (articles R123-22, GN8) ;
- 3/ Isoler le local stockage par des parois coupe-feu 1 heure avec bloc-porte coupe-feu ½ heure muni d'un ferme-porte. Ce local est considéré comme un local à risque (article PE9).

ARTICLE 2 :

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, du Règlement de Sécurité contre l'incendie ainsi que des Arrêtés précités.

ARTICLE 3 :

Notification du présent arrêté sera adressé à :

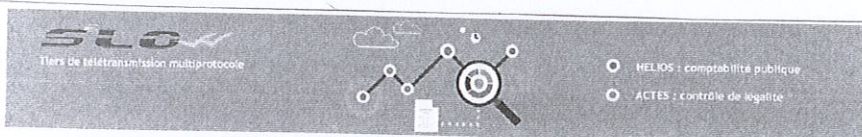
- Monsieur le Sous-Préfet de BEAUNE, Commissaire Adjoint de la République , (envoi par Acte)
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Côte d'Or, Subdivision Territoriale Auxois-Sud-Morvan,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pouilly-en-Auxois,
- Monsieur l'inspecteur départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. Yannick ROYER, responsable de l'établissement.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 25 mai 2021

Le Maire,
Jocelyn CHAPOT



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de Créancey

Utilisateur : GATHELIER Catherine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A2021_32
Date de la décision :	2021-05-25 00:00:00+02
Objet :	32 AUTORISANT LA POURSUITE D'EXPLOITATION YRELEC ELECTRICITE GENERALE ELECTROMENAGER
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	021-212102107-20210525-A2021_32-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
021-212102107-20210525-A2021_32-AR-1-1_0.xml	text/xml	904
Nom original :		
32 AUTORISANT LA POURSUITE D'EXPLOITATION YRELEC ELECTRICITE GENERALE ELECTROMENAGER.pdf	application/pdf	219048
Nom métier :		
99_AR-021-212102107-20210525-A2021_32-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	219048

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 mai 2021 à 17h37min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mai 2021 à 17h37min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 mai 2021 à 17h37min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 mai 2021 à 17h42min27s	Reçu par le MI le 2021-05-31